

<https://levenissian.fr/Le-recours-desespere-d-un-perdant-plus-isole-que-jamais>



# Le recours désespéré d'un perdant

- Vénissieux - élections, campagnes et analyses -



Date de mise en ligne : dimanche 5 juillet 2020

---

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

---

**Les Vénissians ont fêté la réélection de Michèle Picard à la tête des forces de gauche et écologistes ce samedi 4 juillet, et ils ont découvert le même jour un long article du Progrès qui leur annonce, certes au conditionnel, une nouvelle élection en Juin 2021. L'article n'exprime qu'une seule position, celle de l'auteur d'un recours contre le résultat du 28 juin, candidat malheureux de Mr Blein, doublement puisqu'il n'est pas personnellement élu. L'article ne donne aucune information autre que ce que déclare ce candidat mécontent, ni sur le droit, ni sur le contexte, ni sur l'auteur du recours. Un seul ajout, une réaction de Mr Monchau, tête de liste du Rassemblement National.**

Le journaliste nous dira que Michèle Picard n'a pas souhaité répondre. Mais il sait très bien qu'elle ne peut rien dire tant qu'elle ne connaît pas le contenu du recours, et que sur une affaire nécessairement juridique, on ne peut réagir à ce que disent des réseaux sociaux. Or, le recours sera transmis par la justice à tous les candidats la semaine prochaine. Autrement dit, il sait qu'il devra attendre.

Par contre, le journaliste peut bien entendu travailler sur ce sujet, demander des avis d'experts, expliquer comment le droit électoral organise les possibilités de recours, comparer avec d'autres situations pour apporter des informations utiles à ses lecteurs. Evidemment, cela prend du temps, et peut-être n'aurait-il pas pu publier son article le jour même du conseil élisant le maire. Et alors ? C'est bien la pression du journalisme « en continu » qui confond information et buzz médiatique, et qui choisit de contribuer à la polémique le jour du conseil, espérant peut-être que cela attirera le lecteur.

Il aurait pu présenter des nouveaux élus, la majorité de Michèle Picard est largement renouvelée. Il aurait pu attendre lundi pour en savoir plus et faire un travail d'investigation utile pour ses lecteurs, il aurait pu expliquer pédagogiquement la procédure de recours et ses suites.

Par exemple, il aurait pu comparer ce recours de 2020 avec celui de 2014, très différent. En effet, le recours de 2014 portait sur l'invalidation d'une liste entière, celle du Front National, qui représentait 11,5% des voix, plus que l'écart entre le premier et le deuxième qui était de 8,7%. Bien entendu, Michèle Picard n'y était pour rien, mais l'annulation éventuelle de cette liste remettait réellement en cause le résultat. Rien de tel en 2020, les motifs du recours ne porte que sur l'action de Michèle Picard en tant que maire.

Il aurait pu alors comparer avec d'autres maires qui, eux aussi, pendant la crise sanitaire, ont agi pour leurs habitants et leur ont écrit. Cela serait très intéressant.

Il aurait pu par exemple aussi expliquer à ses lecteurs les règles qui encadrent la communication d'un maire pendant la période électorale, non pas pour prendre partie dans le litige, mais pour informer utilement ses lecteurs.

Il aurait pu demander à l'auteur du recours pourquoi ce n'est pas la tête de liste qui engage ce recours, voire même le porte et pourquoi il a choisi de le porter seul, et non pas avec d'autres colistiers. Il est vrai que la démission de Yves Blein montre bien qu'il est déjà reparti de Vénissieux !

Rien de tout ça.

L'article pense créer du sensationnel, il ne fait que propager fondamentalement des rumeurs. Michèle Picard

pourrait être annuléâ€¦ rumeur qui bien sûr, bénéficie de l'annulation de 2014, alors même que les motifs sont très différents, et que la plainte n'a rien à voirâ€¦

Un journal fait toujours des choix, de quoi parler dans un espace nécessairement limité alors que les réseaux sociaux et le web produisent chaque jour des milliers de pages mêlant infos, intox, rumeurs, anecdotes, commentairesâ€¦ ? Que mettre en une ? Comment résumer une info dans un titre ? Ce choix est la liberté du journal. C'est pour cela que le pluralisme de la presse est essentiel, car on peut faire des choix différents, et ces choix sont toujours au fond des choix de « ligne éditoriale », donc des choix politiques. Ce pluralisme de la presse est toujours plus limité en France, avec de grands actionnaires qui possèdent la plus grande part de la presse et qui imposent plus ou moins directement leur « ligne éditoriale ».

C'est pourquoi la liberté de la presse s'accompagne de la liberté des lecteurs de croire ou de ne pas croire, et aussi de réagir et de s'exprimer. Pour moi, la situation est claire et les motifs exposés dans ce recours ne peuvent avoir altéré le résultat du scrutin, très net, 326 voix d'écart (3,5%), plus net que dans d'autres villes de l'agglomérationâ€¦ 72 voix à Francheville ( 1,7%), 138 voix à Meyzieu (1,7%), 148 voix à Oullins (2,6%) ou 191 à Bron (0,86%)â€¦

Michèle Picard a été élue maire de Vénissieux et les Vénissiens rassemblés l'ont fêté nombreux salle Irène Joliot-Curie, c'est l'information importante de ce samedi 4 Juilletâ€¦